

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ABONNEMENTS MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

L'administration de « L'ECHO DE LYON » a la satisfaction d'annoncer à ses amis et aux intéressés qu'elle vient d'obtenir gain de cause sur tous les points dans le procès qu'elle avait été obligée de soutenir contre les deux actionnaires, MM. XX... qui avaient essayé, avec une mauvaise foi évidente, de porter atteinte à la considération de la Société.

CHRONIQUE PARISIENNE

Il est des questions plus graves que celle des prochaines élections académiques. Mais cette question, même un peu frivole, ne laisse pas de s'intéresser, en attendant qu'elle le mette en émoi et le passionne, le monde des lettrés, le peuple de mandarins que nous sommes.

L'opinion en général s'occupe peu des choses académiques, et il ne semble pas qu'elle se soit émue le jour où le plus anodin des fabulistes, Viennet, fut préféré à B. Constant, et où le bonhomme Tissot l'emporta sur le doux Nodier.

Mais l'opinion sait que M. Zola a été candidat plusieurs fois déjà, qu'il se porte, avec le calme entêtement qui est dans son caractère, à tous les fauteuils présents et futurs, qu'il tient beaucoup, pour des raisons de principe, à être le collègue de M. Mazade.

Cette élection viendrait à son heure pour répondre au reproche qu'on adresse volontiers à l'Académie et qu'elle a encouru plus d'une fois de se croire tenue par ses traditions à certains préjugés anti-démocratiques.

Mais il n'en demeure pas moins vrai que souvent l'Académie a mis quelque coquetterie à se montrer réactionnaire. Même quand elle a des audaces heureuses (comme le jour où elle élut malgré sa jeunesse le charmeur et le chanteur Loti), il arrive que c'est surtout par crainte de quelque chose de plus nouveau.

dans cette voie, et l'opinion, qui n'est pas exigeante, lui saurait gré de s'épargner en somme une lourde maladresse. Cela n'est-il pas fait pour tenter l'Académie? Et ne doit-elle pas enfin avoir l'esprit, le courage et la prudence d'être de notre temps? Le mot « actualité » n'a-t-il pas cessé de lui paraître « inuite » comme le déclarait jadis qu'il était, dans la préface du dictionnaire, le bon Silvestre de Sacy, qui avait une fois pour toutes choisi de vivre au dix-septième siècle?

Ce détail assez curieux sur l'« inuité », pour les Immortels, du mot « actualité », je l'ai lu dans un petit pamphlet qui est bien le spécimen le plus joyeux des attaques dirigées contre l'Académie dans ces dernières années.

Pour les élections, on proposait ces jours-ci une réforme radicale qui serait de faire nommer l'Académie au suffrage universel des lettrés et des artistes.

On verrait M. Jules Mary sous la coupole avant M. Paul Bourget, et M. Chincholle, à qui l'habit vert irait vraiment bien, pourrait être chargé de recevoir M. Anatole France! Sans réver davantage, ne faut-il pas nous en tenir à cette conclusion que l'Académie doit elle-même prendre le parti de ne pas heurter brutalement par ses choix l'opinion de tous ceux qui en ont une en ces matières?

Pour le cas particulier des élections prochaines, l'Académie n'a qu'une injustice déjà longue à réparer en nommant M. Zola. On raconte — car le jeu des combinaisons va déjà son train — que la droite de l'Académie s'y résignerait en échange d'un fauteuil que les zolistes attribueraient à M. Thureau-Dangin, lequel attache beaucoup d'importance à son élection.

Nous ne saisissons pas bien ce qui se passe au Maroc. Les nouvelles sont contradictoires, mais ce n'est pas là ce qui nous étonne; de tout temps, les renseignements sur le Maroc ont varié, selon qu'ils sont d'origine française ou de source anglaise.

l'on sût à quoi s'en tenir. Une correspondance anglaise, qui a paru dans les journaux ces jours-ci, prétend que le chef d'Ouzann, dont M. Ordega avait su faire le protégé de la France, étant mort, son successeur a engagé les chefs des tribus du Sahara à reconnaître le protectorat du Maroc. S'il en était ainsi, ce serait là un véritable échec pour notre diplomatie, une atteinte portée à notre influence dans l'Afrique septentrionale, une cause d'inquiétudes constantes sur nos frontières sahariennes.

Mais le Touat, le Gourara et le Tidikelt sont-ils vraiment placés, d'accord avec le représentant de la France, sous le protectorat du Maroc? Au quai d'Orsay, on le dément formellement, et d'Alger on affirme que le Gourara, l'Amhari et les autres tribus du Touat ont, par l'entremise de Bou-Amema et des autres cheiks, fait leur soumission au gouvernement algérien et demandé la protection du gouverneur général contre les déprédations des Maures Berbères.

Suivant des nouvelles de Tanger reçues ici, la mission française à Fez aurait obtenu du sultan du Maroc d'importantes concessions contrastant très fortement avec le récent échec de la mission anglaise de sir Ch. Euan Smith.

De plus, la question de la frontière algérienne aurait fait un pas. Le sultan aurait consenti à accepter comme frontière orientale de son empire, le fleuve Mulunja qui se déverse dans la Méditerranée à 30 milles à l'Ouest de la frontière algérienne actuelle.

Le nombre des jeunes soldats à incorporer pour deux et trois ans, a été arrêté à 127 438 hommes, qui ont été répartis de la façon suivante entre les différents armées: Infanterie. — Infanterie de ligne 65,461, chasseurs à pied 7,080, zouaves 1,110, tirailleurs algériens 168, régiments étrangers 4, bataillons d'infanterie légère d'Afrique 5, pompiers 530; soit, au total, 75,278 hommes.

Artillerie. — Artillerie de forteresse 3,240, artillerie de campagne 15,631, pontonniers 980, ouvriers d'artillerie 129, artificiers 10; soit, au total, 19,980 hommes.

La Politique

— Splendide, mon oncle, et je vous jure qu'elle sera merveilleusement exécutée; mais... — Ah! dit sir Williams en fronçant le sourcil, il y a un mais... — Il y en a partout et toujours.

— Tu pourrais dire ce matin, il est trois heures. — Soit. Me permettez-vous de me coucher? — Je n'y vois point d'obstacle.

DÉPÊCHES

Paris, 28 octobre. Le nombre des jeunes soldats à incorporer pour deux et trois ans, a été arrêté à 127 438 hommes, qui ont été répartis de la façon suivante entre les différents armées: Infanterie. — Infanterie de ligne 65,461, chasseurs à pied 7,080, zouaves 1,110, tirailleurs algériens 168, régiments étrangers 4, bataillons d'infanterie légère d'Afrique 5, pompiers 530; soit, au total, 75,278 hommes.

Artillerie. — Artillerie de forteresse 3,240, artillerie de campagne 15,631, pontonniers 980, ouvriers d'artillerie 129, artificiers 10; soit, au total, 19,980 hommes.

Infanterie 43,475, forteresse 2,184, artillerie 4,716, génie 384, train 1,245. — Le chiffre total du contingent s'élève à 127,438 hommes incorporés pour trois ans et à 51,704 hommes incorporés pour un an.

LES EMPLOYÉS DES POSTES Ce soir, à la Bourse du travail, aura lieu un grand meeting des employés des postes et télégraphes. Les députés de Paris ont été invités à y assister.

NOMINATIONS DE JUGES DE PAIX Sont nommés juges de paix: A Châtillon-de-Michaille (Ain), M. Rey, suppléant actuel; à Flavigny (Côte-d'Or), M. Leroux, juge de paix à Neully-l'Évêque.

LES DÉPUTÉS DES PORTS Le ministre de la marine a reçu ce matin MM. de Gasté, Raspail, Cluseret, Braud, Garnier, Cabart-Danneville et Guieysse, qui font partie du nouveau groupe parlementaire des députés des ports.

L'AFFAIRE PRADES Le parquet a chargé M. Athalin, juge d'instruction, de procéder à une enquête relative aux faits reprochés à M. Prades, secrétaire général du syndicat des ouvriers et employés de chemins de fer.

A LA FRONTIÈRE ITALIENNE Rome, 28 octobre. Une ordonnance interdit l'entrée du royaume, par les voies de terre et de mer, aux effets et à la literie usés et même à ceux non destinés au commerce provenant de France et d'Autriche-Hongrie.

TERRIBLE RÉPRESSION AUX ÉTATS-UNIS New York, 28 octobre. Une rébellion a éclaté à Temochiche, au sud-est de Chichualma. Cette rébellion avait pour prétexte les impôts et les entraves apportées à l'exercice de la religion.

le teint était ordinairement coloré, devenait, par suite d'une émotion violente, extrêmement pâle. — Eh bien, dit elle, mon mari est un traître, ou plutôt c'est un mari comme il y en a tant, qui préfère un échiquier à sa femme, et qui, pour concilier ses devoirs et ses passions, met sa femme sous la protection de son ami.

Autour du Parlement

Paris, 28 octobre. Le Travail des Enfants M. Malartre, député de la Haute-Loire, a déposé un amendement sur le projet de loi relatif au travail des enfants.

Industrie des matières textiles M. Lockroy a déposé aujourd'hui une pétition à la Chambre des députés au nom de cinq chambres syndicales parisiennes: tissus et matières textiles, commerce de nouveauté, confection et couture, dentelles et broderies, teinture et apprêts des tissus.

LES PÉTITIONNAIRES font observer que le commerce de la France avec la Suisse, représente en importations et exportations réunies un chiffre de 148 millions, c'est à dire 42 0/0 de la totalité de nos transactions avec la Suisse.

Après avoir fait ressortir que beaucoup de ces tissus servent de matière première à l'industrie de la lingerie et de la confection pour femmes, que, grâce à eux, nos confectionneurs parviennent à fabriquer des articles à bas prix qui alimentent un commerce d'exportation important.

LES CONVENTIONS INTERNATIONALES sont nécessaires pour assurer la stabilité, la sécurité et la protection dont le commerce français a besoin sur tous les marchés du monde.

AU DAHOMEY La colonne expéditionnaire Paris, 28 octobre. Le ministre de la marine a reçu de Porto-Novo des nouvelles de la colonne en date du 24 octobre.

— Eh bien, dit elle, mon mari est un traître, ou plutôt c'est un mari comme il y en a tant, qui préfère un échiquier à sa femme, et qui, pour concilier ses devoirs et ses passions, met sa femme sous la protection de son ami.

— Eh bien, dit elle, mon mari est un traître, ou plutôt c'est un mari comme il y en a tant, qui préfère un échiquier à sa femme, et qui, pour concilier ses devoirs et ses passions, met sa femme sous la protection de son ami.

— Eh bien, dit elle, mon mari est un traître, ou plutôt c'est un mari comme il y en a tant, qui préfère un échiquier à sa femme, et qui, pour concilier ses devoirs et ses passions, met sa femme sous la protection de son ami.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON 29 octobre

LE CLUB DES VALETS DE CŒUR

— Très bien! je comprends. — En attendant, dit sir Williams, et dès demain matin, Chérubin ira louer un appartement qui se trouve vacant en ce moment rue la Pépinière, n° 40.

ROCAMBOLE

— Très bien! très bien! murmura Rocambole émerveillé. La marquise va quelquefois rendre visite à son amie. Eh bien, je gage que le jour même où la rencontre aura eu lieu, avant qu'il soit midi, la marquise sera chez madame Malassis.

ROCAMBOLE

— Très bien! très bien! murmura Rocambole émerveillé. La marquise va quelquefois rendre visite à son amie. Eh bien, je gage que le jour même où la rencontre aura eu lieu, avant qu'il soit midi, la marquise sera chez madame Malassis.

ROCAMBOLE

— Très bien! très bien! murmura Rocambole émerveillé. La marquise va quelquefois rendre visite à son amie. Eh bien, je gage que le jour même où la rencontre aura eu lieu, avant qu'il soit midi, la marquise sera chez madame Malassis.

ROCAMBOLE

— Très bien! très bien! murmura Rocambole émerveillé. La marquise va quelquefois rendre visite à son amie. Eh bien, je gage que le jour même où la rencontre aura eu lieu, avant qu'il soit midi, la marquise sera chez madame Malassis.

Chronique militaire

L'article 84 de la loi sur le recrutement. — Emplois réservés aux militaires ayant cinq ans de services. — Pourquoi cet article restera lettre morte.

Ainsi que notre confrère Jean-Claude le disait dans le numéro du 9 octobre, l'article 84 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, va ouvrir une ère nouvelle aux pratiques de notre administration française.

Le règlement d'administration publique, qui devra être promulgué un an plus après la mise en vigueur de la présente loi, déterminera les emplois ainsi réservés.

Ce texte, voté par nos législateurs sans trop en prévoir la portée, a déjà pas mal reçu d'accrocs. D'abord, au lieu d'être promulgué un an plus après la mise en vigueur de la loi — c'est-à-dire au plus tard le 1er novembre 1890 — le règlement d'administration publique qui détermine les emplois réservés, leur proportion, les conditions spéciales exigées, n'a été publié que le 6 décembre 1891 et dans l'Journal Officiel, que personne ne lit et qui s'enfouit numéro par numéro dans les archives des fonctionnaires, archives sur lesquelles la possession donne la note de l'indifférence publique.

Beaucoup d'autres — appointements moindres — sont déjà compris dans la nomenclature des emplois destinés aux sous-officiers après dix ou quinze ans de services. Et comme on ne peut pas satisfaire aux demandes de ceux-ci, on voit ce que deviendraient les propositions faites en faveur de ceux qui n'ont que cinq ans.

La grande majorité est si peu rétribuée que ce n'est vraiment pas la peine de donner deux ans du meilleur de sa vie pour obtenir l'un de ces emplois.

Les officiers, sous-officiers et caporaux ou brigadiers seuls peuvent postuler pour ces emplois. On trouvera peut-être que quelques officiers démissionnaires à cinq ans de service pour postuler à l'un des hauts emplois; mais la quantité en sera si minime qu'on peut la passer sous silence.

Comme pour faire cinq ans de service, il faut se rengager — à moins de s'engager pour cinq ans, ce qui est plus rare — il en résulte que le nombre des sous-officiers candidats à cinq ans de service sera subordonné aux places de rengagés dont le chiffre est limité.

— Eh bien, dit elle, mon mari est un traître, ou plutôt c'est un mari comme il y en a tant, qui préfère un échiquier à sa femme, et qui, pour concilier ses devoirs et ses passions, met sa femme sous la protection de son ami.

voit à peine un ou deux par régiment et par un contracter un rengagement ; et, à moins d'être des cruches, ces caporaux rengagés sont les premiers que l'on nomme sous-officiers lorsque se présentent des vacances.

Si la loi sur le recrutement autorisait la continuation du service, à volonté, jusqu'à cinq ans, en vue d'obtenir un des emplois visés par l'article 84, peut-être aurait-on quelques candidats. Mais, non ; arrivé à trois ans de service, le sous-officier doit se rengager ou partir. S'il n'y a pas de place de rengagé, on le met à la porte malgré lui ; et c'est ce qui arrive en ce moment.

En conséquence, que les candidats civils ne s'effraient pas ; ce ne sont pas les militaires de cinq ans de service qui leur barrent le chemin des emplois administratifs. Comme au temps passé, comme au temps présent, le futur sera toujours propice aux recommandations, cousinsages, services exceptionnels et titres spéciaux qui remplissent les poches de cette phalange nombreuse qu'on appelle « les postulants aux emplois de l'Etat ».

L'ARRANGEMENT FRANCO-SUISSE

Quelles seraient les Conséquences du Rejet de la Convention ?

Paris, 28 octobre. On se demande, au sujet de la convention franco-suisse, quelle pourra être l'attitude du gouvernement si la convention est repoussée en bloc par la commission des douanes, et si cette attitude n'est modifiée depuis les discours de Saint-Etienne. D'après nos renseignements, le gouvernement, dans cette éventualité, se considérerait comme forcément amené à poser la question de confiance.

On se rappelle à ce propos que M. Tirard, dans ses circonstances moins graves, a regardé sa responsabilité comme suffisamment engagée pour justifier sa démission. Il a cessé, comme on s'en souvient, de la question des raiains secs et de l'arrangement projeté à ce sujet avec la Turquie ; M. Tirard se retira sur un vote hostile du Sénat.

Or, le gouvernement actuel attache une extrême importance au vote de la convention ; il estime que la rupture avec la Suisse, suivie à bref délai d'une rupture avec l'Espagne, aurait pour nous de graves conséquences politiques. Déjà les commis-voyageurs allemands sillonnent la Suisse, escomptant de leur mieux le rejet de la convention par le Parlement français.

On s'imagine à tort que la Suisse, à défaut de mieux, se contentera de notre tarif minimum qui, depuis son application, a réduit de 32 0/0 l'exportation en France de produits suisses. De notre côté, la réduction de notre importation en Suisse a été de 44 0/0. En présence de ces conséquences que peut avoir le rejet de la convention, on regrette que les produits agricoles n'aient pas été exclus : cette exclusion eût peut-être permis un arrangement qu'aurait accepté la commission des douanes et la Chambre.

Le Télégraphe en Andorre

Perpignan, 28 octobre. La première ligne télégraphique reliant la République d'Andorre à la France sera inaugurée mardi prochain. C'est une véritable victoire pour la civilisation, d'autant mieux qu'on n'est pas parvenu à ce résultat sans difficulté. Une première fois en 1832, on avait tenté d'établir cette ligne télégraphique. Le colonel Yung avait été envoyé en Andorre avec le titre de délégué extraordinaire pour préparer les choses, mais il ne put mener à bonne fin. Bien que le travail d'installation de la voie télégraphique fût presque terminé, la tentative échoua grâce à l'étroitesse d'esprit des Andorrans et à la jalousie des partisans de l'évêque d'Urgel qui, comme on le sait, partage avec la France le droit de souveraineté sur les vallées.

Depuis lors, les habitants d'Andorre sont revenus à de meilleurs sentiments et ne s'opposent plus à l'établissement de la ligne.

Sur le territoire français, le fil vient aboutir à Bourg-Madame.

Les bureaux andorrans sont établis à Encamp et à Andorre-la-Vieille, capitale des vallées.

Les deux agents dans ces bureaux sont Andorrans, mais rétribués par la France.

La taxe des télégrammes est, comme pour Monaco, la même que la taxe perçue sur le territoire français, soit 0 fr. 05 par mot.

Les recettes sont naturellement perçues par l'administration des postes et télégraphes français.

La ligne télégraphique andorrane est appelée à rendre aux vallées des services d'autant plus signalés que pendant une grande partie de l'hiver, il arrive qu'aucun courrier ne peut parvenir en Andorre à cause des neiges qui obstruent la route unique qui traverse la montagne pour arriver à Latour de Carol et Protet.

La Grève de Carmaux

Carmaux, 28 octobre. Les mineurs, en petit nombre, accompagnés par MM. Ferroul et Baudin, se sont rendus dans la matinée auprès des puits.

Le bruit court que, d'accord avec l'autorité administrative et la Compagnie, une tentative de reprise du travail sera faite mercredi par les ouvriers non syndiqués et quelques grévistes dissidents.

Une solution satisfaisante

Paris, 28 octobre. Le Jour croit savoir que les décisions suivantes viennent d'être prises pour faire cesser la grève de Carmaux :

1° Le président de la République, va signer, sur la proposition de M. Ricard, ministre de la justice, et de M. Viette, ministre des travaux publics, la grâce des condamnés de Carmaux ;

2° La Compagnie réintégrera dans leur travail tous les ouvriers sans exception ;

3° M. Humblot, directeur des mines de Carmaux, sera remplacé.

Au Conseil général de la Seine

Le conseil général de la Seine a adopté, par 41 voix contre 11, une proposition de MM. Vaillant et Rouanet tendant à accorder un secours de 10,000 francs aux familles des mineurs de Carmaux.

Le conseil a également adopté un vœu proposé par M. Chavière et plusieurs de ses collègues, que l'amnistie

pleine et entière soit accordée aux mineurs de Carmaux et autres condamnés pour faits politiques et connexes.

Le Chauffage des Grévistes

Carmaux, 28 octobre.

M. Baudin a télégraphié à M. Basly que les mineurs de Carmaux manquaient absolument de chauffage et qu'ils le chargeaient de demander du charbon aux mineurs du Nord.

M. Basly a répondu que le conseil du syndicat, estimant que le charbon du Nord coûterait trop cher, ouvrirait une souscription avec le produit de laquelle ils pourraient acheter du charbon de l'Aveyron.

Une Dépêche du Comité de la Grève

Carmaux, 28 octobre.

Les mineurs tiendront une nouvelle réunion ce soir.

Le télégramme suivant vient d'être adressé à MM. Clémenceau, Pelletan et Millerand :

« Le comité de la grève, après un vote unanime émis dans les réunions générales des mineurs tenues hier et avant-hier, fait de nouveau appel à votre dévouement et vous prie de venir immédiatement à Carmaux où la population ouvrière tout entière sera heureuse de saluer dans la personne de ses trois mandataires, les défenseurs du suffrage universel et de la République. »

Dépêches Diverses

Paris, 28 octobre.

ASSASSINAT D'UN SOLDAT

Hier, route de la Courneuve, près de Saint-Denis, des passants ont trouvé le corps d'un soldat du 155^e de Ligne, nommé Begot. Le malheureux baignait dans son sang, la poitrine trouée par un coup de sabre-baïonnette. L'arme était restée fixée dans la poitrine. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Denis dans un état désespéré.

L'enquête a démontré que Begot avait été assailli par un rôdeur en revenant d'Aubervilliers.

ENCORE UN !

Au mois d'avril dernier, un sieur Laureau, ancien employé de la Banque de France, devenu depuis financier, fonda un établissement, sous le titre de : Banque Laureau et C^o. Les bureaux, meublés d'une façon somptueuse, étaient situés au 48, du boulevard Montmartre, dans un appartement de onze mille francs de loyer.

Six mois se sont à peine écoulés et déjà tout a sombré. Naturellement de nombreuses plaintes émanant de personnes dupées, ont été déposées auprès de M. Garnot, juge d'instruction.

Sur l'ordre de ce magistrat, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé, hier, à l'arrestation de Laureau, qui habitait, 43, rue Taillibout.

UNE FATALE MÉPRISE

Laon, 28 octobre.

Pendant la nuit, des vaches échappées de l'écurie de M. Proisy, boucher à Origny-en-Thiérache, avaient pénétré dans la pâture de M. Lathière.

Deux garçons bouchers, les nommés Devaux et Hautennes, se mirent à leur poursuite.

Entendant du bruit, M. Lathière et son frère Clovis, ce dernier armé d'un fusil, accoururent.

Prenant les domestiques pour des voleurs, Clovis fit feu sur les malheureux Hautennes qui tomba atteint dans l'abdomen par la charge de plombs.

L'état du blessé est désespéré.

UN PARRICIDE

Epinal, 28 octobre.

Le sieur Georges Joseph, cultivateur, étant pris de boisson, a tué son père d'un coup de fusil.

SINISTRE EN MER

Brest, 28 octobre.

Le steamer Louvre, de la Compagnie Parisienne, a été jeté à la côte ; sept hommes ont péri.

L'AFFAIRE FRANCIS

Paris, 28 octobre.

C'est aujourd'hui que doit revenir devant la juridiction anglaise compétente l'affaire de l'extradition de l'anarchiste Francis ; les compagnons ont mis le temps à profit.

Un anarchiste de Paris a reçu une lettre de Louise Michel, annonçant que des meetings monstres vont être tenus à Hyde-Park et à Trafalgar Square pour protester contre l'extradition de l'extradition.

Les compagnons de Londres espèrent ainsi créer un mouvement d'opinion pareil à ceux qu'ils ont déterminés dans d'autres circonstances analogues, notamment lors de l'affaire Hartmann, et peser ainsi sur les décisions du gouvernement anglais.

A ce sujet, nous pouvons publier une lettre adressée par un anarchiste en ce moment à Londres à un compagnon resté à Paris. Cette lettre donnera une idée de ce qui se dit, à Londres, dans le petit clan anarchiste.

« Frère, »

« Nous sommes absolument certains que Francis ne sera pas extradé. Son arrestation est le fruit d'une évidente trahison. Il ne serait pas difficile de retrouver à la caisse noire de la préfecture de police la fiche justificative d'une somme attribuée à la femme S., qui a offert ses services pour le faire capturer. Une vilaine question de rivalité est là-dessous. Tous que nous sommes, les femmes, si nous n'y prenons garde, nous perdrons. »

« L'honneur, le déshonneur plutôt, de cette arrestation ne revient donc pas du tout à l'agent Melville. Le fabricant de meubles où il était pacifiquement employé n'y comprend rien. Tu n'ignores pas que Francis n'est pour rien dans le chahut Vêry. C'est un militant très doux ; enfin, ce n'est pas un tempérament. »

« J'étais à l'audience avec Matha et Malatesta. Matha est ici depuis sa condamnation comme gérant de l'Endehors. Tu te rappelles cette peine sévère qui le frappa. Mais ce qu'il fait, d'ici, un pied de nez à Quesnay !... Les haricots de Sainte-Pélagie ne s'effouffleront pas. »

« Les juges anglais ont une toute autre attitude que nos magistrats de France. Quoique nous nous battions l'œil de dignités si peu en rapport avec nos besoins, c'est une constatation qui s'impose. Comme tu auras ri de voir Matha expulsé si gentiment de la salle sur l'ordre de l'agent Melville ! Comme Malatesta et lui se le montraient pour tenir, sur mes indications, sa figure ignoble, le détective est devenu violet. Puis il a fait jeter Matha à la porte en ajoutant qu'il devait être bien heureux qu'il ne le fit pas arrêter. Ce qu'on se tordait ! A la fin de l'au-

dience, Melville avait vieilli. Comme Lhérot, il cherchait volontiers sa prime contre une prime d'assurance sur la vie. Quoique. »

« J'espère que l'hiver, qui s'annonce rigoureux, nous fera plus d'une surprise. Les doucs poussent au loup quand il fait froid. Tiens-nous au courant surtout du sieur Lasserre (?) et de son projet de loi sur la répression des délits de presse. C'est lui qui nous fera manger encore du pain de l'exil. N'y aurait-il pas moyen de lui troubler sa pâtée ? »

« Reçu les cinquante-cinq francs. Rappelles-nous aux camarades. » M... »

Londres, 28 octobre.

L'affaire de l'anarchiste Francis est encore renvoyée à huitaine, sur la demande de l'avocat de l'ambassade de France.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche — Mort subite. — Ce matin, la police de Villefranche était avisée qu'un sieur Jacques Issartel, âgé de 65 ans, célibataire, demeurant rue Paquierolle, n'était pas été vu depuis deux jours. M. le commissaire de police fit ouvrir la porte de la chambre et on trouva inanimé le corps de ce malheureux qui avait succombé à une maladie dont il souffrait depuis longtemps. Son cadavre a été transporté à l'hospice.

Vol. — Hier soir, M. Blanc, juge près le tribunal civil de Villefranche, demeurant route de Frans, constatait qu'une fourrure de la valeur de 250 francs avait disparu de la cour où on l'avait mise à l'air. La violence du vent l'avait projetée en dehors et un passant se l'était appropriée. L'enquête ouverte aussitôt par la police de Villefranche a amené l'arrestation du coupable, Jean-Claude Dugelay, 52 ans, journalier et le dé-couvert de cet objet, qui avait été caché chez une aubergiste de la rue d'Anse.

Beaujeu. — Incendie. — Un commencement d'incendie a menacé de détruire l'atelier de charbonnage appartenant à M. Bergeron, le feu, communiqué par une cheminée placée au-dessus de la porte d'entrée, avait pris à la pièce de bois séparant les deux appartements, la porte brûla. Lorsqu'une personne en passant donna l'éveil, il était à heures au bout de quelques instants on se rendit maître du feu. Les dégâts sont couverts par une assurance.

Mauvais payeur. — Un marchand camelot ne voulant pas payer sa place au marché, à Beaujeu, le placier voulu prendre un ballot de marchandises, le marchand, furieux, sauta à la gorge du réclamant et allait l'étrangler sans l'intervention de plusieurs personnes présentes.

Ce voyant le moins fort, cet énergumène tira alors de sa poche un couteau et allait s'en servir quand d'un coup de poing un assistant l'envoya rouler à terre. La gendarmerie, appelée, l'a emmené au violon. Procès-verbal a été dressé.

Albiqay. — Vol. — La nuit dernière, des malfaiteurs ont essayé de fracturer la porte de M. Dussaud, buraliste, avenue du Pont-de-la-Gare, à Villevet.

Ils ont été dérangés par les aboiements répétés du petit chien de M. Dussaud qui, entendant du bruit, est descendu, mais les malfaiteurs étaient déjà loin.

ISÈRE

Vienna. — Election cantonale. — Nous recevons la communication suivante, pour l'élection, dans le canton sud, d'un conseiller d'arrondissement, le 6 novembre 1892.

Electeurs, vous êtes appelés à élire, dimanche prochain, votre conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Servonnat-Thuilleur, élu conseiller général. Les délégués de toutes les communes réunies à Vienna ont, à l'unanimité, décidé de présenter à vos suffrages M. Pierre Clovis fils, fils du malheureux Hautennes qui tomba atteint dans l'abdomen par la charge de plombs.

L'état du blessé est désespéré.

Le sieur Georges Joseph, cultivateur, étant pris de boisson, a tué son père d'un coup de fusil.

Le steamer Louvre, de la Compagnie Parisienne, a été jeté à la côte ; sept hommes ont péri.

L'AFFAIRE FRANCIS

Paris, 28 octobre.

C'est aujourd'hui que doit revenir devant la juridiction anglaise compétente l'affaire de l'extradition de l'anarchiste Francis ; les compagnons ont mis le temps à profit.

Un anarchiste de Paris a reçu une lettre de Louise Michel, annonçant que des meetings monstres vont être tenus à Hyde-Park et à Trafalgar Square pour protester contre l'extradition de l'extradition.

Les compagnons de Londres espèrent ainsi créer un mouvement d'opinion pareil à ceux qu'ils ont déterminés dans d'autres circonstances analogues, notamment lors de l'affaire Hartmann, et peser ainsi sur les décisions du gouvernement anglais.

A ce sujet, nous pouvons publier une lettre adressée par un anarchiste en ce moment à Londres à un compagnon resté à Paris. Cette lettre donnera une idée de ce qui se dit, à Londres, dans le petit clan anarchiste.

« Frère, »

« Nous sommes absolument certains que Francis ne sera pas extradé. Son arrestation est le fruit d'une évidente trahison. Il ne serait pas difficile de retrouver à la caisse noire de la préfecture de police la fiche justificative d'une somme attribuée à la femme S., qui a offert ses services pour le faire capturer. Une vilaine question de rivalité est là-dessous. Tous que nous sommes, les femmes, si nous n'y prenons garde, nous perdrons. »

« L'honneur, le déshonneur plutôt, de cette arrestation ne revient donc pas du tout à l'agent Melville. Le fabricant de meubles où il était pacifiquement employé n'y comprend rien. Tu n'ignores pas que Francis n'est pour rien dans le chahut Vêry. C'est un militant très doux ; enfin, ce n'est pas un tempérament. »

« J'étais à l'audience avec Matha et Malatesta. Matha est ici depuis sa condamnation comme gérant de l'Endehors. Tu te rappelles cette peine sévère qui le frappa. Mais ce qu'il fait, d'ici, un pied de nez à Quesnay !... Les haricots de Sainte-Pélagie ne s'effouffleront pas. »

« Les juges anglais ont une toute autre attitude que nos magistrats de France. Quoique nous nous battions l'œil de dignités si peu en rapport avec nos besoins, c'est une constatation qui s'impose. Comme tu auras ri de voir Matha expulsé si gentiment de la salle sur l'ordre de l'agent Melville ! Comme Malatesta et lui se le montraient pour tenir, sur mes indications, sa figure ignoble, le détective est devenu violet. Puis il a fait jeter Matha à la porte en ajoutant qu'il devait être bien heureux qu'il ne le fit pas arrêter. Ce qu'on se tordait ! A la fin de l'au-

fantine aux écoles communales sur la proposition de M. l'inspecteur primaire.

V. — Approbation du budget du Collège pour l'exercice 1893.

VI. — Nomination des membres de la commission scolaire. Sont désignés, MM. Amblard, Bit, Chalvat, de Boissieu et Roux.

VII. — Adoption du cahier des charges pour l'adjudication du poids à bascule, à compter du 1^{er} janvier 1893 et pour trois ans, la mise à prix est fixée à 1,600 fr.

VIII. — La question du garde-cantonnier est renvoyée à la prochaine séance.

IX. — Vote d'un crédit de 1,200 fr. pour réparations de chéneaux aux écoles, amenées d'eau aux logements d'instituteurs et création d'éviers pour les instituteurs-adjoints.

X. — Vote de 516 fr. pour remplacement des vannes aux réservoirs et conduites principales.

XI. — Le vote pour la création d'un calorifère aux écoles de filles est renvoyé à la prochaine séance.

XII. — Vote d'un supplément de 300 fr. pour travail de journées en ville.

LOIRE

Saint-Etienne. — Faits divers. — Après Feu Toupinel, la direction du Grand-Théâtre monte le Médecin des Folles, drame nouveau à grand spectacle en douze tableaux. L'intrigue attachante, tirée du roman de Xavier de Montépin, se poursuit à travers un luxe extraordinaire de mise en scène. Les auteurs ont cherché à sortir de la banalité. C'est ainsi qu'on assiste au réveil d'un condamné à mort et qu'on aperçoit la silhouette tragique de la guillotine.

La première représentation du Médecin des Folles aura lieu ce soir samedi avec les concours de M. Fernand Meynet, un des créateurs les plus acclamés de l'ouvrage à l'Ambigu.

Rive-de-Gier. — Bal des mineurs. — Dimanche 30 octobre, de 3 heures de l'après-midi à 5 heures, réunion chez M. Galard, cafetier, rue des Verchères, pour l'organisation du bal des mineurs.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Vol audacieux. — La nuit dernière, des malfaiteurs ont pénétré dans le magasin de M. Hostein, marchand de fromages, situé rue Panasseras.

Pour pénétrer ils se sont servis de fausses clefs et de rossignols.

Une somme de 3 700 francs environ qui se trouvait dans un tiroir a été emportée.

M. le commissaire de police a commencé une enquête.

Escroc. — On a écrioué ce matin, à la maison d'arrêt du Puy, le nommé Pierre Portal, 29 ans, originaire de Saint-Flour (Cantal). Portal est accusé de flouteries, vagabondage et vol d'une vache. Il nie les faits qui lui sont reprochés, et prétend avoir trouvé la vache sur son chemin, près de Saint-Maurice-en-Gourgois (Loire). On l'a néanmoins maintenu sous les verrous.

DROME

Valence. — Vol. — Ce matin, M. Dechizeaux, propriétaire, boulevard d'Alsace, remarquait que la porte d'une chambre du quatrième étage de son immeuble, avait été fracturée.

Il en informa aussitôt son locataire, M. Beaumont, cafetier. On se souvint alors que la veille, à 10 heures 1/2 du matin, deux individus avaient été vus dans la maison.

La domestique de M. Beaumont qui les avait remarqués et qui était montée après eux, les avait vus dans la chambre au moment où ils regardaient par la fenêtre. Elle crut qu'ils avaient loué la chambre. Une enquête est ouverte.

Tentative de viol. — Une tentative de viol a été commise dernièrement à Mengion, sur une enfant de 13 ans, Bualle Brohier, par un nommé E. C., colporteur.

Le gendarmier a ouvert une enquête et elle a appris que le même individu s'était livré, en juillet dernier, à une tentative de même genre, sur une autre enfant de 14 ans, Berthie Julien, de Mengion.

L'arrestation de E. C. est imminente.

Romans. — Scène musicale. — La fanfare romanaise, dirigée par M. H. Godard, a l'honneur de prévenir ses membres honoraires ainsi que les habitants de Romans et de Bourg-de-Péage, qu'elle donnera le dimanche 30 octobre, de 2 heures 1/2 à 3 heures 1/2 du soir, sur la place des Cordeliers, une brillante séance musicale pour la clôture de ses concerts d'été.

Programme des morceaux qui seront exécutés : l'Original, Hermosa, les Huguenots, les Cloches de Corneville, le Cœmès.

Le programme sera affiché sur la place des Cordeliers.

Société de tir. — Le capitaine, vice-président, informe les tireurs que les concours sera clos le dimanche 6 novembre, à cinq heures du soir. Dimanche dernier il y a eu affluence de tireurs au stand. Les prix sont vivement disputés, ainsi qu'on le verra par le classement ci-dessous :

Faïel de guerre modèle 1874, distance 300 mètres.

Hors concours : Chambat 320, Bourgne 290, Poyssieux 280, Prelin 250, Mermat 245, Roch 245, Cèze 245, Christy 240.

Prendre classe : Villard 280. B. 245, Roch 476, Valliez 446, Freney 28, Siblat 73.

Deuxième classe : Personne. 238, Vanrière 493, Effantin 483, Doré 427, Rozzon 46. — Dimanche prochain, 30 octobre, de une heure à cinq heures, continuation du tir.

Théâtre. — Brillante représentation hier soir des Vingt-huit jours de Clarette, par la troupe Chartier.

Très jolie salle, belles toilettes aux premières.

Le public a chaleureusement applaudi tous les artistes, particulièrement Mme Dubois, du théâtre de la Renaissance de Paris, qui ont été rappelés à la fin de chaque acte.

Procès-verbal. — Contravention a été dressée par la police contre le sieur Louis V... charbon, âgé de 44 ans, pour ivresse et tapage au théâtre où il interrompait des troisièmes galeries les artistes en scène.

Grand bal. — Dimanche prochain 30 octobre, en l'honneur de la Saint-Crépin, un grand bal aura lieu sur le plancher du théâtre, avec les concours d'un brillant orchestre dirigé par M. Mourat.

Ce bal, qui est chaque année des plus animés, sera donné le dimanche prochain, une affluence considérable de danseurs et de danseuses.

Bourg-de-Péage. — Ligne de Chabeuil à Saint-Etienne. — Une réunion publique organisée dimanche dernier, à Barbieres, à propos des tramways de la Drôme, a obtenu un plein succès. Plus de trois cents intéressés étaient présents.

Ont été acclamés : président, M. Elie Motet ; assesseurs, MM. Chavignon et Palayer.

Que ce tracé desservit un bien plus grand nombre d'intéressés ;

Qu'il permît l'exploitation des grandes richesses minérales et l'utilisation de forces motrices naturelles existant au pied de la montagne ;

Que les obstacles naturels ne sont qu'apparents et n'ont pas plus d'importance que ceux que l'on aurait rencontrés le long de l'Isère ;

Pour toutes ces raisons, la réunion, à l'unanimité, approuve le tracé direct entre Chabeuil et Saint-Nazaire-en-Royans, avec embranchement de Barbieres à Bourg-de-Péage.

Et afin de donner aux contradicteurs, s'il y en a, toutes facilités pour produire leurs arguments, il est décidé l'organisation d'une série de réunions publiques.

La prochaine réunion aura lieu à Saint-Maurice-d'Hostun, le dimanche 6 novembre prochain.

Au cours de la discussion, il a été rappelé qu'une pétition adressée à nos conseillers généraux et demandant ce tracé, avait, lors de l'enquête d'utilité publique, été couverte de plus de 5,000 signatures d'intéressés.

Cette pétition ne serait, paraît-il, pas arrivée à destination, pour une cause restée inconnue.

ARDECHE

Privas. — Chemin de fer de Privas au Puy. — Le secrétaire de la commission d'initiative nous communique un remarquable travail où sont mises en tableau toutes les économies de parcours ou de transports qui résulteraient de l'adoption de la ligne demandée.

Ces abréviations varient de 6 à 150 kilomètres, suivant les directions, et intéressent une vaste zone comprise entre Grenoble, Briançon, Rodez et Aurillac, peuplée de deux millions d'âmes.

Au point de vue militaire, Clermont-Ferrand, chef-lieu du XIII^e corps, gagne un nouveau débouché sur les Alpes, plus court de 22 kilomètres.

Les brigades d'Aurillac et du Puy gagnent 100 kilomètres dans cette direction.

Quand on a vu ce travail, basé sur des données officielles, on se demande pourquoi la ligne n'est pas déjà faite.

Mort accidentelle. — Le bruit courait hier, à Privas, qu'un individu avait été assailli aux carrières de la Maison-Neuve, près l'Escoirat.

Cette mort n'est pas due à un crime, mais bien à un accident, ainsi que l'a prouvé l'enquête du parquet. Le cadavre a été trouvé sur le bord de la route : c'est celui d'un ouvrier de Saint-Etienne.

Chomérac. — Conférence sur l'épargne et la mutualité. — C'est sur ce sujet que M. Brun de Cyserac, inspecteur général de la Société Mutuelle Française, fera une conférence dimanche prochain, à trois heures, café Romas.

Beaumont. — Le fratricide. — Aucun organe n'a encore donné la version exacte de ce fratricide dont parle l'Écho de Lyon d'hier.

La victime se nomme Joseph Boyer, du hameau de Blat ; le fratricide se nomme Marius.</

également invités devront expédier leurs œuvres par tarif spécial n° 29, petite vitesse, de façon à ce qu'elles soient rendues au pavillon des beaux-arts, place Bellecour, du 20 au 25 janvier 1893.

Les artistes de Lyon déposeront leurs œuvres au pavillon des beaux-arts, place Bellecour, du 26 au 31 janvier inclusivement, terme de rigueur.

Les artistes non invités devront déposer leurs ouvrages franco et en se conformant aux délais précités.

Pour tous renseignements, s'adresser à Lyon, au secrétaire, 6, rue de l'Hôpital, et à Paris, à MM. Beauverie et Marius Roy, correspondants de la Société.

Noté, notre excellent baryton de l'an passé, vient d'accomplir triomphalement son troisième début, à Marseille, dans l'Africaine. Il a dû biffer la barbe d'Adamastor, a été rappelé au courant de la représentation et admis à l'unanimité.

L'Écho de Lyon et les nombreux amis que Note a laissés à Lyon, applaudissent de loin à ses succès.

M^{me} Ponson, professeur à l'école primaire supérieure, rue d'Auvergne, est nommée directrice de l'école maternelle annexe de l'école d'insitutrices.

M^{lle} Rigollet, adjointe à Serin, est nommée professeur rue d'Auvergne. M^{me} Poyet remplace M^{me} Rigollet.

Nos lecteurs pourront se procurer, aujourd'hui, chez tous les dépositaires de notre journal et dans nos bureaux de vente, 25, rue Thomassin, le volume complet à 25 centimes, broché en 160 pages illustrées, intitulé : AU DAHOMEY. — Une Amazone de Béhanzin, par Louis Norn.

Ce livre obtient un succès très mérité. Très bien conçu, il fait admirablement connaître ce pays étrange. Rien d'aussi émouvant que les péripéties d'un drame tout récent qui a rendu si populaire, sur la côte d'Afrique, le fameux capitaine Olivier et la Vénus du Whydah.

Après ce premier volume de la Bibliothèque universelle de poche paraîtra, le 5 novembre, le Clos des Peupliers, par Emile Richebourg. Prix, 0 fr. 25. Un volume tous les samedis.

Construction d'un Pont sur la Saône

A la hauteur de Pierre-Scize

Nous recevons communication de la pétition suivante, avec prière de l'insérer :

Les soussignés, habitants des rives de la Saône, ont l'honneur de présenter à la municipalité lyonnaise les considérations suivantes, à l'effet d'obtenir l'établissement d'un pont ou d'une passerelle sur la partie de la rivière comprise entre le pont de Serin et la passerelle Saint-Vincent.

Considérant que les deux rives de la Saône se trouvent actuellement sans communication dans toute la partie comprise entre le pont de Serin et la passerelle Saint-Vincent, c'est-à-dire sur une longueur de 4,250 mètres, mesurés sur la rive droite; que, si cet état de choses a eu sa raison d'être à une époque où la batellerie ayant là son matériel, son point d'attache et de départ, il était indispensable de maintenir le libre accès des berges et la liberté des manœuvres dans un long bassin libre de ponts, il ne saurait en être ainsi aujourd'hui que les services de la navigation se sont déplacés;

Considérant que l'absence de communication directe entre des deux rives est une cause puissante de gêne et d'entrave à l'industrie et à l'agriculture de Pierre-Scize et de Saint-Paul, d'un côté; de Serin, de Port-Neuville et de Saint-Vincent, de l'autre; qu'en effet, ces quartiers, resserrés entre la rivière et les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse, trouvent dans la situation topographique un obstacle naturel à leur développement, qu'il importe d'atténuer, dans la mesure du possible, en établissant entre eux des relations plus faciles; que, présentement, les riverains de la Saône, sur l'étendue dont il s'agit, se trouvent dans un état d'infériorité marquée en regard aux habitants des autres quartiers du Rhône et de la Saône, lesquels sont reliés par sept ponts, distants les uns des autres de 300 mètres en moyenne, de la passerelle Saint-Vincent à un pont d'Ainay;

Considérant que, pour remédier aux inconvénients de cette situation, il est de toute nécessité d'établir à bref délai un pont, ou tout au moins une passerelle, dont l'emplacement devra être choisi à moitié chemin entre le pont de Serin et la passerelle Saint-Vincent;

Considérant que ce travail se justifie par l'importance numérique de la population qui sera appelée à en bénéficier, laquelle peut être évaluée à environ 15,000 habitants; que les rives de la Saône sont le siège de nombreuses industries et de plusieurs établissements publics, tels que l'école vétérinaire, le dépôt de matériel militaire, le casernement de Serin, la manutention militaire, etc.;

Considérant que la création d'un pont aura pour conséquence directe et immédiate d'augmenter la prospérité des quartiers riverains, et, par suite, le rendement des impôts par la plus-value des immeubles, soit en attirant la population, soit en augmentant les transactions commerciales; que, grâce à lui, une communication directe et rapide sera établie entre les deux plateaux de Fourvière et de la Croix-Rousse par les plus courts passages qui débouchent sur les rives et par lesquels il faut en citer cinq sur la rive droite: la montée de l'Observance, la montée du Greillon, la montée de la Sara, la montée de la Chana et la rue Saint-Paul; quatre sur la rive gauche: la rue Bouteille, le passage de la rue de la Malette et la montée de la Butte; ce qui démontre que les habitants ne sont pas seulement les habitants des rives, mais également ceux des plateaux, et par suite la ville entière dans ses rapports avec eux;

Considérant que la dépense nécessaire par l'établissement d'un pont paraît peu élevée, la rivière n'ayant en face, à une hauteur de 50 mètres environ; que dès lors la ville de Lyon ne saurait objecter à la présente demande des motifs d'ordre financier; que, d'ailleurs, il lui serait facile, si besoin était, de se procurer les fonds nécessaires par l'aliénation d'une partie des terrains improductifs qu'elle possède;

Considérant que la création d'un pont sur la Saône, à proximité de Pierre-Scize, est depuis de longues années sollicitée par les populations riveraines; que, tout récemment, elle a figuré sur toutes les programmes électoraux, lors des élections municipales, et que, à une date encore plus récente, une pétition convertie de 562 signatures a été remise entre les mains de M. le maire;

Considérant que, de tout ce qui précède, il résulte que l'utilité d'un pont ou d'une passerelle reliant les deux rives de la Saône est une vérité absolue, incontestable, et qu'elle répond à des besoins anciens et importants et que de sa construction ou non construction dépend le retour à la prospérité des populations riveraines, ou leur ruine prochaine.

Par ces motifs, Les soussignés renouvellent leurs instances très respectueuses auprès de M. le maire et du conseil municipal de la ville de Lyon pour obtenir la mise à l'étude, dans le plus bref délai possible, de ce projet qui leur tient à cœur au plus haut point. Espérant que satisfaction leur sera donnée, ils s'en rapportent à la sagesse des pouvoirs publics pour fixer les conditions d'exécution.

Le président, GAYDAN. Le délégué, GUILLAUME. Les assesseurs, DOMERICI, LAURENÇON, GUICHARD et BOYER.

Jeu, 17 novembre 1892, à 8 heures du soir, réunion publique, brasserie du Port-Neuville, quai Saint-Vincent, 23, où les délégués remettront à M. le maire les conseils municipaux, en présence des électeurs, pour leur faire voter leurs droits auprès de M. le maire et des conseillers municipaux de tous les arrondissements.

meats, que nous invitons à cette réunion. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas signé, s'adresseront au bureau de tabac quai Saint-Vincent n° 33, et quai Pierre-Scize, au bureau de tabac près l'Homme de la Roche.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 28 octobre, 3038 jour de l'année. Premier quartier le 28; Pleine lune le 4. Solilil : lever, 6 h. 44; coucher, 4 h. 45.

Collision. — Une collision s'est produite hier soir, avenue de Saxe, entre un tramway de la ligne du Parc et un camion chargé de riz, appartenant à M. Descheneau, rue de Sully.

Dans le choc, deux sacs ont été éventrés, et la marchandise complètement perdue.

Arrestation. — M. Rabilloud, charcutier, place de Montplaisir, faisant sa ronde, hier, avant de se coucher, a trouvé dans son entrepôt situé derrière le magasin, le nommé L... Étienne, 48, petite rue des Promenades, lequel s'était introduit là en escadant le mur de clôture dans le but de voler des marchandises.

Le vagabond a été mis à la disposition de M. Gratta.

Les picks-pockets. — Deux agents de la sûreté ont arrêté, hier soir, un homme et une femme qui explorait les poches des curieux arrêtés devant le magasin des Deux-Passages.

Conduits au poste, les filous ont déclaré se nommer Catherine Rochetti, âgée de quarante-deux ans, et Antoine Hubola, âgé de quarante-cinq ans, tous deux d'origine italienne, demeurant 48, rue des Remparts-d'Ainay.

Ils n'ont nullement ni été des voleurs. Ce sont, du reste, des professionnels, car une perquisition opérée chez eux a amené la découverte de plusieurs portefeuilles vides et d'un grand nombre d'objets provenant de vols, car ils n'ont pu indiquer leur provenance.

Tous les deux ont été écroués à la Permanence.

Gaminerie. — Un pauvre vieux de 75 ans, Alexis E..., marchand de bric-à-brac, rue Montesquieu, se trouvait hier dans le quartier Saint-Jean, près du pont du Change, des gamins qui venaient de l'école se mirent à le harceler, tant et si bien que E..., agacé outre mesure, sortit un couteau de sa poche, dont il menaça les enfants.

La police, prévenue aussitôt, a fait cesser les enfants et dressé contravention contre Alexis E...

Vol de linge. — Un blanchisseur avait déposé dans l'allée d'une maison de la rue d'Enghien une balle de linge d'une certaine valeur, destiné à un locataire de la maison. Le nommé Honoré M..., qui passait devant l'allée laira un coup à faire et, prestement, il chargea la balle de linge sur ses épaules.

Il s'apprêtait à prendre la fuite, quand le concierge, de l'immeuble qui avait tout vu, s'empressa d'avertir les gardiens de la paix qui arrêterent M...

Chute. — Hier soir, un cheval monté par un marchand des logis du 8^e cuirassiers s'est emporté sur le quai Fulchiron.

Malgré tous ses efforts, le cavalier a été désarçonné et lancé sur le trottoir.

A grand-peine, le pauvre garçon a pu se relever, le visage en saug. Son premier mouvement a été de courir après le cheval mais les forces l'ont trahi et il se serait affaissé s'il n'avait été soutenu.

Les témoins de l'accident l'ont aidé à se rendre à la pharmacie Bruaire, rue Saint-Georges, où des soins lui ont été donnés, puis l'ont placé dans un fiacre qui l'a ramené à la Parf-Dieu.

Le cheval, arrêté à une centaine de mètres du théâtre de l'accident, a été également ramené à la caserne.

Écoles de Tassin-la-Demi-Lune. — Il a été versé 2 francs à la caisse des écoles de Tassin-la-Demi-Lune, en provenance d'une modeste fête au mariage de M^{lle} Mairet, de Tassin.

Fourvière et Ouest-Lyonnais. — Ouverture du service d'hiver à partir du 3 novembre 1892 : Départ de Saint-Just pour Vaugneray et Mornant, à 7 h. 45 matin, 11 h. 30 matin, 4 h. 15 soir, 6 h. 22 soir.

Départ de Saint-Just pour Vaugneray, à 1 h. 30 m. soir. Départ de Saint-Just pour Vaugneray et Mornant, à 1 h. 30 matin, 4 h. 15 matin, 10 h. 01 m. matin.

Départ de Mornant pour Lyon et Vaugneray, à 6 h. 45 matin, 9 h. 40 matin, 3 h. 20 soir, 6 h. 03 soir.

Départ de Vaugneray, à 7 h. 20 matin, 10 h. 14 matin, 4 h. 30 soir, 3 h. 22 soir, 6 h. 35 soir. Départ de Mornant pour Lyon les dimanches et fêtes, facultatif, à 1 h. 09 soir.

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, les billets aller et retour, délivrés sur tout le réseau, seront valables du samedi 19 octobre au mercredi 2 novembre 1892.

Casino des Arts. — Nous avons eu hier au Casino un très original comique genre Ouvrard. Bruant est très amusant, il excelle en l'art de faire des grimaces et en outre une voix très agréable. On l'a beaucoup applaudi et il a dû revenir à plusieurs reprises. D'isol continue à être fort apprécié.

Nous aurons, ce soir, les adieux des célèbres haristes, Hurley and Wilson, le clown Tom-Aldow, Angèle Renard, Auckes-Kandall, Henry, Perrand, Dhavert, Bourgeois, Bassy, etc.

Ce soir, début, de M^{lle} Isaie, chanteuse légère. Demain dimanche, grande matinée à prix réduits, adieux de la troupe Schmidt.

Incessamment Cuddy et ses tireurs américains. Scala-Bouffes. — C'est une vraie première d'une opérette d'un goût exquis, le Diable au Couvent, que nous avons eu hier, à la Scala. La pièce est charmante et jouée par des artistes de premier ordre. Mme Canton, chœur, en a pour sa part. M. Bonnet, M. Gossel, Edgard et toute une figurante de jolies femmes. Dans la troupe de concert, les frères Forest, Stiw-Hall, Chazeau, Amelet, Michélette, etc.

Incessamment grands débuts. Cabaret artistique du Chat Noir. — Depuis quelques jours, le Chat-Noir donne plusieurs nouveautés intéressantes, en l'absence de la Gardesie de Dindons, recueilli par Victor Meusy et accompagné d'ombres en couleur très mouvementées et vraiment pittoresques, et le Cordier, de Fragerolles, l'auteur de Sentinelles, ceitez ! et de l'Hôte, que le public réclame à chaque représentation au Chat-Noir de la rue de l'Hôtel-de-Ville, l'auteur aussi de cette Marche à l'Étoile qui a fait courir tout Paris au cabaret de Rodolphe Sails.

Théâtre-Guignol (direction André, rue Bugeaud, 136). — Ce soir, à 7 heures 1/2, représentation extraordinaire; succès des Nains vivants (0 m. 45 de hauteur) dans leur travail merveilleux.

Demain dimanche, deux représentations, à 3 heures et à 7 heures 1/2. Le Chat Noir Lyonnais, journal hebdomadaire satirique, artistique, littéraire et théâtral paraît aujourd'hui samedi; il est en vente chez tous les libraires et marchands de journaux.

Sommaire du premier numéro. — Boniment sur la porte. — Lettre de Bron. — Ronrons et miamlements. — Pipi, joujou, gaga, dodo. — Sac à m... tel. — Sur les lèvres des belles filles. — Boulette. — Oh ! la science ! — Histoire verte. — La rue Mercière. — Mon salon. — Les gâtes du tribunal. — Chronique théâtrale. — Feuilleté. — Ballade du buveur d'absinthe.

Bien longue est la liste des spécialités que l'on préconise chaque jour contre les névral-

gies et la migraine, mais aucune n'arrive à approcher du succès que depuis vingt ans obtiennent les Dragées des RR. PP. Prénotés.

Dépot général : M.M. Boissier et Fournier, droguistes, 6, rue Poulaille, Lyon. Envoi franco contre 3 fr. en timbres-poste Détail dans toutes les bonnes pharmacies

VIENT DE PARAÎTRE

Le deuxième numéro de la Revue bi-mensuelle des tirages financiers contenant la liste des numéros sortis aux derniers tirages des valeurs suivantes : Ville de Lyon, Bons de l'exposition et Bons de Panama. En vente dans les principaux kiosques et aux bureaux du journal; Petis Docks du Commerce, 42, rue Confort. Prix du numéro : 10 centimes. Prix de l'abonnement : 2 francs par an.

Une Mode nouvelle

Au moment où la plupart des villégiatures ont quitté leurs campagnes pour retrouver en ville avec la mauvaise saison les plaisirs d'hiver, nous sommes heureux de rappeler aux nombreuses personnes qui donnent des soirées ou des réceptions diverses que la meilleure boisson, pendant ce temps brumeux et froid, est sans contredit celle que nous envoie le Japon.

Le Thé Dans beaucoup de familles déjà l'habitude a été prise de se réunir à cinq heures et de prendre le thé. Cette mode, venue, comme tant d'autres d'ailleurs, de nos voisins d'outre-Manche, qui l'y connaissent bien, a déjà été suivie par le dernier et sera plus encore cet hiver, mais il faut avant toute une marque de 1^{re} qualité et nous pouvons recommander tout spécialement le Thé des Mandarins, qui se trouve dans toutes les bonnes épiceries.

Le Vent

Il a fait hier un ouragan terrible qui balayait tout sur son passage, tordait les plus fortes branches des arbres, renversait les lauriers à la devanture des cafés, secouait les jalousies, cassait les carreaux de vitres et moutonnait le Rhône qui s'agitait, furieux de ce que le vent du Midi osât troubler son cours et le faire presque remonter à sa source. Il a dû y avoir de nombreux dégâts dans notre ville. Nous avons vu notamment une cheminée tomber place Croix-Paquet, et il s'en est fallu de peu que plusieurs passants ne fussent blessés.

A onze heures du matin : sur le pont de la Guillotière, une carriole à bras traitée par M. Felder, marchand de mercerie, soulevée par la violence du vent, a versé; épingles, plombs de fil, coupons de drap, etc., ont roulé sur la chaussée emportés par le vent. A grand-peine, M. Felder, aidé des passants, a pu rentrer en possession de ses marchandises.

A peu près à la même heure, une violente rafale a enlevé la lanterne-reclame du comptoir Achille, à l'angle de la rue de la Barre.

Personne, heureusement, ne se trouvait dans le voisinage, la lanterne seule a eu à souffrir de son déplacement forcé.

Un signal plusieurs chutes de femmes et d'enfants, mais pas d'accidents graves.

MONUMENT EDOUARD THIERS

Suite de la Souscription Total des listes précédentes : 4,025 fr. 10. Liste n° 111. — De Callory, ex-percepteur à Abeville, 5 fr.; Anne Gâteau, à St-Vulge (Nievre), 20 fr.; Hamel, à Levallois, 1 fr.; Serbonne, à Levallois, 2 fr. 50; Heyward, à Levallois, 4 fr. 50; neuf républicains réunis, à Levallois, 4 fr. 50; Parda-vaine, intendan du génie, à Meaux, 5 fr.; Dubois, à Fontenay, 5 fr.; Dorné, à la Garrenne, 2 fr.; Guibout, à la Garrenne, 3 fr.; Benjamin, à Paris, 50 c.; Cordier, 1 fr.; Charlier, 1 fr.; trois républicains, employés de commerce, 1 fr. 50; Flore, consul, 20 fr.; Lafont, négociant, 17 fr. 50.

Liste n° 73. — E. Chambard, docteur en médecine, 10 fr.; Perrichet, apothécaire, 5 fr.; L. Chino, négociant, 5 fr.; L. Gallien, 2 fr.; J. Ayaud, 1 fr.; J. Mélon, 5 fr.; S. Bousquet, 1 fr.; le groupe n° 4 du VI^e arrondissement de Lyon, 40 fr.

Liste n° 6. — Visconti, entrepreneur, 5 fr.; Toumrier, entrepreneur, 5 fr.; A. Coquet, architecte, 40 fr.; Dilogé, entrepreneur, 5 fr. Liste n° 22 bis. — E.-L. Piron, photographe, 40 fr.; P. Boyer, photographe, 2 fr.; G. Blagny, chimiste, 20 fr.; A. Thomas, à Asnières, 5 fr.

Total à ce jour : 4,250 fr. 10.

NOS THEATRES

GRAND-THEÂTRE. « Robert le-Diable » Cette représentation « extraordinaire » de Robert le-Diable, que le Grand-Théâtre a donnée hier soir, rappelait ces diners où la maîtresse de maison, doutant de l'habileté de son cordon bleu, sert à ses invités quelques plats commandés dans un restaurant renommé: les convives, empoisonnés par le rata confectonné à la maison, savourent avec délices les plats qui viennent du dehors. Il s'agit de savoir si ce régime tant soit peu corsé — et pour la caisse à qui cela coûte cher, malgré l'affluence considérable d'hier — et pour le public que cela rend fort difficile et qui désertera le théâtre dès qu'il n'y trouvera plus ces attractions, — il s'agit de savoir si ce régime peut durer.

Ainsi que l'annonçaient les affiches, M. Dupeyron, le ténor, était « obligamment » prêté par l'Opéra et M. Boudoueresque n'est que de passage à notre théâtre, où il ne doit donner que trois représentations par mois. Cette bonne fortune de posséder deux artistes de l'Opéra peut échoir à toute ville, à tout directeur, à tout particulier assez grands seigneurs pour s'en offrir le luxe, mais est-ce là une troupe ? Certes non. Et puis, on ne peut pas toujours donner Robert.

Ceci posé, grâce aux « gourmandises » dont je parlais plus haut, la représentation a été bonne; j'exagérerais en disant qu'elle a été « extraordinaire », tel que le prétendaient les réclames et les bandes blanches de l'affiche.

Boudoueresque est toujours le superbe Bertram que nous entendons depuis quelques années, comédien comme on ne peut souhaiter mieux, plus comédien même que jamais car la voix, surtout dans les notes élevées, perd de sa douceur et de son étendue. Mais l'artiste s'en sert toujours avec une habileté que personne ne peut lui contester. Son succès, comme toujours, a été très grand.

M. Dupeyron, qui chantait Robert, a de l'autorité et du style. On sent qu'il a été élevé à bonne école. La voix est métallique dans le haut et rappelle celle de Delabranche par son éclat, à cela près que le chanteur n'arrive pas toujours à la maîtrise. C'est ainsi que M. Dupeyron s'est vu obligé de chanter à pleine voix les passages de dou-

ceur; l'épreuve était difficile et il s'en est tiré. Il est fâcheux qu'au 3^e acte, il n'ait pas donné avec toute la pureté désirable le casse-cou « des chevaliers de ma patrie » et qu'il se soit permis à ce moment quelques variantes qui n'ont pas été du goût du public.

Les notes du médium, en outre, ne sortent pas toujours avec clarté, et sont par instants sèches et étranglées. M. Dupeyron donne, par instants la sensation d'un baryton Martin, puis tout d'un coup, un son bien éclaré vient vous rappeler qu'on a un ténor devant soi. M. Dupeyron est en somme un artiste intelligent, un chanteur intéressant, mais inégal, et un comédien expérimenté.

M^{me} Escalais chante le rôle d'Alice avec cette science à laquelle elle nous a habitués. C'est irréprochable comme méthode; c'est du marbre musical; mais il faudrait modifier l'éclair des sons aigus. Hier soir il était évident que M^{me} Escalais se forçait, et il serait dommage qu'elle gâtât son organe si pur.

Avec ces trois artistes, nous quittons l'Opéra, et nous redescendons sur terre. Mlle Berthet, qui remplaçait Mme Panerson indisposée, a dû prendre une excellente leçon dans le milieu où le hasard l'avait transportée, et nous a donné une Isabelle de petite étendue comme de petite taille. Paix aux chanteuses de bonne volonté.

M. Emery (Raibaut) a failli compromettre le duo comique du 3^e acte par ses intonations plus que douteuses.

Quant j'aurais dit que le héraut, M. Chastan, est convenable — chose assez rare pour être citée, — que M^{me} Monge est la plus grande des premières danseuses, que les chœurs ne sont pas heureux dans leurs attitudes, que les barbes des moines ont eu leur succès habituel d'hilarité et que l'orchestre est toujours à la hauteur de sa tâche, il sera facile de faire le bilan de cette représentation de Robert, qui fut honnête et qui aurait pu être « extraordinaire ».

Parti ouvrier (groupe de Vaise). — Tous les adhérents sont convoqués d'urgence pour ce soir samedi 29 octobre 1892, à 8 heures salle Mercier, quai Jayr, 32.

Ordre du jour : Versement des cotisations; renouvellement des cartes; distribution des livres; résolution à prendre concernant le vote de M. Causse et Poncet, conseillers général et d'arrondissement, contre l'amnistie, qu'ils avaient acceptée publiquement; le parti ouvrier et la concentration des forces républicaines de l'arrondissement, en présence du vote des dits conseillers.

Yu l'importance de l'ordre du jour, l'on est prié d'être exact.

Avis aux marchands forains réunis. — Les adhérents sont informés que le syndicat n'a pas encore de trésorier ni comme adhérent. C. Choux, cours Lafayette, 135.

Denier des écoles (14, rue Palais-Grillet). — Réunion du conseil d'administration, le samedi, 29 courant, à huit heures du soir, au siège de la Société.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

A Carmaux

Nouvelle réunion des mineurs. — Continuation de la grève.

Carmaux, 28 octobre. La réunion de ce soir est aussi nombreuse que les précédentes. MM. Ducqueroy, Lafargue, Jourde, Baudin et Ferrout ont tour à tour engagé les mineurs à conserver leur ferme attitude, affirmant qu'ils finiraient ainsi par obtenir la victoire, et, en premier lieu, la grâce de leurs camarades condamnés par le tribunal d'Albi.

Lecture a été donnée d'une lettre émanant des femmes des grévistes et déclarant qu'il fallait vaincre ou mourir. Il a été lu également une dépêche de MM. Clémenceau, Pelletan et Millerand, disant : « Notre présence à Paris est nécessaire pour votre défense ».

La continuation de la grève a été votée par acclamation.

LE BARON REILLE

Paris, 28 octobre. Le bruit qui a couru dans la journée que le baron Reille donnerait sa démission de président du conseil d'administration de la compagnie de Carmaux est formellement démenti ce soir.

LES EMPLOYÉS DES POSTES

Paris, 28 octobre. Environ 2,000 agents ou sous-agents des postes et télégraphes ont tenu, ce soir, une réunion sous la présidence de M. Biessy, employé démissionnaire, pour s'entendre sur les revendications à faire valoir pour l'amélioration de leur sort.

La réunion a adopté un ordre du jour réclamant à la Chambre le vote des crédits demandés par le gouvernement pour 1893, tout en déclarant que ces crédits sont insuffisants pour l'avancement régulier.

Elle a émis ensuite le vœu que la mesure dont a été frappé leur collègue Albinet, envoyé en disgrâce à Constantine, soit rapportée.

TERRIBLE CATASTROPHE

Un paquebot échoué. — Cent morts. Lisbonne, 28 octobre. Une terrible catastrophe vient de se produire en mer.

Le paquebot anglais « Roumania », allant à Bombay, a échoué près de Poz Arleho.

Le nombre des morts s'élève à cent.

LA SANTÉ À MARSEILLE

Marseille, 28 octobre. Aujourd'hui 30 décès, dont 1 suspect.

UN SERPENT DE 60 MÈTRES

Londres, 28 octobre. Tous les journaux du soir racontent sérieusement que le paquebot « Angola » aurait rencontré sur la côte occidentale de l'Afrique un serpent de mer mesurant 60 mètres de longueur.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 28 Octobre 1892

Table with 2 columns: Country/Item and Price. Includes entries for Italy (93 90), Turkey (21 70), Egypt (60 53), Bank of France (501 25), etc.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

TRIBUNE DES COMITÉS

Villeurbanne. — Le Comité des forces républicaines socialistes invite tous les délégués des groupes à être exacts à une réunion qui aura lieu samedi, 29 courant, café Pasquier, à Montpellier.

Ordre du jour : Compte rendu du trésorier; communication d'une brochure socialiste; organisation d'une conférence au bénéfice des mineurs de Carmaux.

Concentration des forces socialistes du III^e arrondissement. — Le Comité de l'Alliance, Parti ouvrier, les groupes de la Villette-Paul-Bert, de Monchat, Monplaisir-la-Plaine, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu samedi, 29 octobre, à 8 heures du soir, salle Jobert, grande rue de la Guillotière, 117.

Ordre du jour : Organisation de la conférence Millerand.

Comité socialiste révolutionnaire du troisième arrondissement de Lyon. — Ce soir samedi, à 8 heures, salle Larochette, aux Croix-Paquet, grande réunion publique au bénéfice des grévistes de Carmaux.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Sourds-muets et jeunes aveugles. — La société d'assistance et de patronage pour les sourds-muets et les aveugles du département du Rhône et des départements voisins, est convoquée en assemblée générale pour lundi prochain, 31 octobre, à 8 heures du soir, au palais du Commerce, salle des réunions industrielles.

En vertu de l'article 13 des statuts, sont désignés pour être réélus ou remplacés au conseil d'administration : MM. Bocuze, Bonnard, Chevillard, Cohaney, Fabre, Faure, Lévy, Maynard, Millon, Perrin, Rebatait, Thevenet.

Musique des anciens militaires de Lyon. — Ce soir samedi, à 8 h. 1/2, répétition générale hebdomadaire au siège de la société, cours Gambetta, 23. Les musiciens libérés du service ou autres peuvent se présenter à chaque répétition, des instruments sont tenus à leur disposition.

La Vingtaine du II^e arrondissement. — Ce soir samedi, 29 octobre, à 8 h. 1/2, réunion de tous les sociétaires au siège, café Sivel, rue Yauvour, 37.

Les jeunes gens de la classe, désirant faire partie de la société, sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible.

Dans la réunion générale de samedi passé a été nommé le nouveau président. Voici les membres du bureau : Président, A. Olivieri; secrétaire général, Auguste Goddet; trésorier, Joseph Mouton.

Anciens militaires du 2^e régiment d'artillerie. — MM. les anciens militaires du 2^e régiment d'artillerie sont informés que le premier banquet annuel de la Sainte-Barbe aura lieu le dimanche 4 décembre prochain, au Palais-d'Élé, cours Gambetta, 277. Des cartes sont à leur disposition, au siège de la société, à partir du samedi 29 courant.

